
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 14 décembre 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Valérie Plante, Mairesse

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Martin Prud'homme - Directeur général adjoint – Sécurité urbaine et conformité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 2069

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 décembre 2022 en retirant le point 40.002 et en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 2070

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 2071

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 2072

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, l'acquisition et les droits d'utilisation des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, soit pour une somme maximale de 1 887 252,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1225942003

CE22 2073

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 40 250 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la fourniture de pavés de granit aux fins du réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, dans le cadre du contrat accordé à Rock of Ages Canada inc. (CG16 0030), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 596 004,25 \$ à 1 636 254,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1227430002

CE22 2074

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier l'entente signée par Mme Sophie Roy, directrice par intérim du Service de police de la Ville de Montréal, entre la Société immobilière Camont (représentée par son gestionnaire Ivanhoé Cambridge inc.) et la Ville de Montréal pour l'autorisation de visionner ses caméras dans le cadre de l'événement de la COP15, pour la durée spécifiée dans l'entente qui est du 28 novembre au 21 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1222610007

CE22 2075

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier l'entente signée par Mme Sophie Roy, directrice par intérim du Service de police de la Ville de Montréal, entre l'Aéroport de Montréal et la Ville de Montréal afin d'obtenir l'autorisation de visionner ses caméras dans le cadre de l'événement de la COP15, pour la période du 28 novembre 2022 et postérieurement à la tenue de cet événement, jusqu'à une date indéterminée.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1222610008

CE22 2076

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier la signature de Mme Sophie Roy, directrice par intérim du Service de police de la Ville de Montréal, d'une entente entre le 747 rue Square Victoria inc. et la Ville de Montréal, afin d'obtenir l'autorisation de visionner ses caméras dans le cadre de l'événement de la COP15, pour la période du 28 novembre au 21 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1222610009

CE22 2077

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots 1, 2, 3 et 5, et au seul soumissionnaire pour le lot 4, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, les commandes pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres pour la période 2023-2026, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19495;

Soumissionnaire	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Numéro de lot
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	1 249 170,84 \$	2023-2026	605	1
Pépinère Jardin 2000 inc.	1 306 403,44 \$	2023-2026	754	2
Pépinère Jardin 2000 inc.	1 710 253,13 \$	2023-2026	879	3
Pépinère Jardin 2000 inc.	2 375 202,41 \$	2023-2026	1 265	4
Pépinère Jardin 2000 inc.	1 772 753,54 \$	2023-2026	1 012	5

- 3- d'autoriser un montant de 841 378,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 1 262 067,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) et Pépinère Jardin 2000 inc. à la fin des contrats;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1228175001

CE22 2078

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, d'une durée approximative de 48 mois, laquelle s'engage à fournir, sur demande, des sites pour l'élimination ou la valorisation des résidus de balais de rue et des résidus de la fonte des neiges qui seront collectés sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19491;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 1 (Lot 9)	1 667 643,39 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 2 (Lot 10)	1 667 643,39 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 3 (Lot 11)	2 501 465,09 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 4 (Lot 12)	2 246 413,74 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 5 (Lot 13)	789 678,19 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 6 (Lot 14)	2 256 223,41 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 7 (Lot 15)	1 389 048,85 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Zone 8 (Lot 16)	274 670,68 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 918 918,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Recyclage Notre-Dame inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1226987002

CE22 2079

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Ortec Environnement Services inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à effectuer les inspections des conduites et des regards d'égouts par caméra conventionnelle, pour une période de trois ans, pour les montants indiqués en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19408 :

Numéro du Contrat	Firme	Montant (taxes incluses)
<u>Contrat # 1</u>	Ortec Environnement Services inc.	2 659 836,82 \$
<u>Contrat # 2</u>	Ortec Environnement Services inc.	3 009 348,75 \$
<u>Contrat # 3</u>	Ortec Environnement Services inc.	2 613 800,26 \$
<u>Contrat # 4</u>	Ortec Environnement Services inc.	2 464 932,35 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 30 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Ortec Environnement Services inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1227851002

CE22 2080

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Filtrum construction inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la mise à niveau des dégrilleurs, compacteurs et convoyeurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 62 051 777,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22003-168520-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 12 410 355,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 630 586,95 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 1 149 750 \$, taxes incluses, à titre de budget de Bonus;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Filtrum construction inc.;
- 7- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1227482032

CE22 2081

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 169 473,15 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. (CG20 0447), majorant ainsi le montant total du contrat de 974 470,61 \$ à 1 143 943,76 \$, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1228009015

CE22 2082

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 404 424,22 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 17 033 042,79 \$ à 18 437 467,01 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1228009016

CE22 2083

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 199 446,02 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2701 « Communication et sécurité », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Informatique Pro-Contact inc. (CG20 0443), majorant ainsi le montant total du contrat de 764 543,07 \$ à 963 989,08 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1228009017

CE22 2084

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 193 168,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Échafauds Plus (Laval) inc. (CG21 0142), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 480 958,07 \$ à 1 674 126,52 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1228009014

CE22 2085

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de retenir les services professionnels de Mme Rosanna Eugeni et de MM. Serge Pisapia et Gerald McEniry pour agir à titre de membres du Comité permanent d'arbitrage de différends afin d'encadrer la gestion des différends pouvant survenir en cours d'exécution des travaux dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc., à la suite de l'appel d'offres public DP22013-189804-C et réserver à cette fin, la somme de 394 267 \$, taxes incluses, pour le paiement de leurs honoraires;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1229040003

CE22 2086

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 084 555,81 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 598 956,96 \$ à 11 208 035,19 \$, taxes et contingences incluses;

- 2- d'approuver la convention de modification numéro 3 entre la Ville de Montréal et Beupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle aux contingences de 524 522,42 \$, taxes incluses;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Beupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1227737004

CE22 2087

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 378 998,59 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG18 0555), majorant ainsi la dépense totale de 21 165 297,07 \$ à 23 901 145,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 356 849,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'approuver un projet de convention de modification numéro 3 entre la Ville de Montréal et Pomerleau inc., à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1227737006

CE22 2088

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la fin des activités de surveillance, de contrôle et d'enquêtes du Bureau du taxi de Montréal (BTM) au 31 décembre 2022;
- 2- d'approuver la prolongation de l'entente-cadre et de la convention de prêt de services intervenues entre le BTM et la Ville de Montréal (CG20 0685) pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2023;
- 3- d'approuver les projets d'addendas modifiant l'entente-cadre et la convention de prêt de services.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1228514005

CE22 2089

Attendu que la ministre des Affaires municipales et la Ville ont conclu l'Entente relative au volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité (ci-après l' « Entente FRR »), voir le dossier décisionnel 1208468008, laquelle remplace l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;

Attendu que la Ville souhaite déléguer certains de ses pouvoirs à Concertation régionale de Montréal en matière de concertation, notamment la mobilisation des communautés en matière de participation citoyenne et l'appui et la concertation citoyenne dans le cadre d'une vision d'avenir pour la métropole, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Entente FRR pour les années 2021 et 2022;

Attendu qu'en vertu de l'article 126.4 de la Loi sur les compétences municipales, la ministre des Affaires municipales peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la municipalité régionale de comté, soit l'agglomération de Montréal, à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif et qu'aux fins des présentes il est requis de demander à la ministre des Affaires municipales d'autoriser une telle délégation de pouvoirs;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente entre la Ville et Concertation régionale de Montréal relative à la délégation de certains pouvoirs en matière de concertation, dans le cadre de la mise en oeuvre du volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité, et d'autoriser la Ville à verser à Concertation régionale de Montréal une somme totale maximale de 2 048 876 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, cette contribution provenant de l'entente du FRR, selon la répartition prévue à l'entente, le tout, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales;
- 2- de transmettre à la ministre des Affaires municipales cette demande d'autorisation;
- 3- d'autoriser le greffier à signer l'entente entre la Ville et Concertation régionale de Montréal pourvu qu'elle soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'entente de délégation joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1226352001

CE22 2090

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel 9399-8532 Québec inc. cède à la Ville de Montréal, à des fins de réserve foncière, un terrain vacant d'une superficie de 1 078,4 mètres carrés, constitué du lot 1 619 072 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'est de la rue Saint-Antoine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans contrepartie financière;
- 2- d'accorder, à même le projet d'acte de cession, mainlevée partielle de l'hypothèque immobilière consentie en faveur de la Ville, dont copie est publiée à la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 24 726 209, mais uniquement en ce qui concerne le lot 1 619 072 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1228703001

CE22 2091

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} novembre 2023, un espace d'une superficie de 125 549 pieds carrés situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal pour les besoins du Centre de formation intégré du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loyer total de 19 358 062,24 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'approuver la dépense totale de 4 333 824,53 \$, taxes incluses, pour l'énergie et l'entretien ménager, payable au fournisseur;
- 4- d'autoriser le coût des travaux d'aménagement payable au locateur Développement Olymbec inc., représentant un montant de 14 795 533,73 \$, taxes incluses;
- 5- d'autoriser la dépense de contingences payable au locateur Développement Olymbec inc., représentant un montant de 1 479 553,37 \$, taxes incluses;
- 6- d'autoriser la dépense d'incidences représentant un montant de 517 387,50 \$, taxes incluses;
- 7- d'autoriser un virement budgétaire en provenance du Service du développement économique vers le Service de la stratégie immobilière pour un montant de 81 733,35 \$, net de taxes, pour le loyer, pour l'année 2023;
- 8- d'autoriser un virement budgétaire en provenance du Service du développement économique vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles pour un montant de 45 577,72 \$, net de taxes, pour l'énergie et l'entretien ménager, pour l'année 2023;
- 9- de prévoir l'ajustement de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et du Service de la gestion et de la planification des immeubles conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière du Service des finances, pour l'année 2024 et les suivantes;
- 10- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1224565004

CE22 2092

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 40 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	MONTANT
Club 50 ans + de Claude-Robillard	10 000 \$
Club d'haltérophilie de Montréal	30 000 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1229615003

CE22 2093

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de faire un don de 285 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1227921001

CE22 2094

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 257 930 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool », pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 juin 2023 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux;

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Exposé Noir	Exposé Noir à la Fonderie Darling	50 000 \$
PHI Muse inc.	Nuit Blanche au Centre PHI	22 673 \$
Igloofest	Soirées Après-Ski Igloofest	44 500 \$
Festival international de projection illusionniste de Montréal	Nocturnes MAPP_MTL x SHIFT RADIO	18 465 \$
S.A.T. Société des arts technologiques	Les 24 h du Vinyle	42 000 \$
Festival Montréal en lumière inc.	Célébration musicale 24 h	50 000 \$
Livart	Perma-Culture	30 292 \$

- 2- d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 7 M\$ reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec, dans le cadre du plan de relance II du centre-ville, afin qu'une somme de 600 000 \$ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1228994010

CE22 2095

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, pour l'organisation d'une tournée de promotion du secteur audiovisuel, dans le cadre du budget de fonctionnement du Service de la culture;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1225877001

CE22 2096

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Vélo Québec, pour la production et la diffusion d'une carte du réseau cyclable montréalais, pour l'année 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1228097002

CE22 2097

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 225 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet, la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet et période	Montant
Le collectif bienvenue	Projet de distribution de vêtements d'hiver et de rassemblement communautaire pour les demandeurs d'asile, du 15 décembre 2022 au 15 mars 2023	60 000 \$
Les Fourchettes de l'espoir	Paniers de soutien hivernal, du 15 décembre 2022 au 28 février 2023	45 000 \$
Regroupement des magasins-partage de l'Île de Montréal	Paniers de Noël, projet se terminant le 31 décembre 2022	60 000 \$
Moisson Montréal inc.	Magasin Partage de Noël, projet se terminant le 31 décembre 2022	60 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1229125005

CE22 2098

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Objet de mémoire - groupe d'action muséologique, pour le déménagement, la conservation et le catalogage de la collection Wings;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1227233006

CE22 2099

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 930 000 \$, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc., afin de mettre en œuvre un programme de promotion touristique, de déployer une stratégie d'accueil innovante et de réaliser des initiatives visant le développement d'un tourisme durable, inclusif et responsable;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1227956001

CE22 2100

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder une contribution financière maximale de 1 740 000 \$ en 2023, 1 792 200 \$ en 2024 et 1 845 966 \$ en 2025 à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes en situation de perte de logement et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination;
- 2- d'autoriser une dépense annuelle maximale de 1 700 000 \$ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1227031003

CE22 2101

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM), afin de le soutenir dans sa transformation organisationnelle en tant que gestionnaire d'un parc immobilier de près de 1 700 logements abordables;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation, la signature de la convention au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1228320001

CE22 2102

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relatif à la réalisation et à l'entretien de la passerelle De la Savane.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1227352001

CE22 2103

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Quartier Royalmount relatif à la réalisation et à l'entretien d'une place publique aux abords de la station de métro De la Savane.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1227352002

CE22 2104

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), piloté par le CAG, pour l'approvisionnement de divers pneus neufs, rechapés et remoulés, pour une période d'une année.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1227567002

CE22 2105

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), piloté par le CAG, pour l'approvisionnement de divers véhicules légers, pour une période de 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1227567003

CE22 2106

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la Ville de Montréal à déposer deux projets de demande d'aide financière, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre des appels à projets pour un projet du volet Aménagements résilients et pour un projet du volet Relocalisation, pour la période du 1^{er} septembre au 15 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1229339001

CE22 2107

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le budget 2023 de BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1224368009

CE22 2108

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le dépôt auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans le cadre de son Programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés(es) » (MADA) 2020-2021 d'une demande de prolongation reportant au 29 septembre 2023 le dépôt du Rapport final de l'entente (CE21 0273) intervenue entre la ministre responsable des aînés et des proches aidants et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement à l'octroi et au versement à la Ville d'une aide financière de 150 000 \$ afin de réaliser une démarche de mise à jour du Plan d'action municipal pour les personnes âgées;
- 2- d'autoriser le dépôt d'une copie conforme de la résolution du comité exécutif de la Ville autorisant le dépôt de cette demande de prolongation et des documents justifiant ladite demande.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1229591004

CE22 2109

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer M. Denis Boucher, historien, à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, jusqu'au 20 décembre 2025;
- 2- de nommer Mme Ève Wertheimer, architecte en conservation, à titre de vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un mandat de trois ans, à compter du 25 février 2023;
- 3- de nommer Mme Mira Haidar, architecte paysagiste, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal, à compter du 25 février 2023, et ce, jusqu'au 27 septembre 2024;
- 4- de remercier M. Peter Jacobs et Mme Cécile Baird pour leur contribution au Conseil du patrimoine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1227939003

CE22 2110

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de désigner M. Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil, à titre président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de janvier à décembre 2023;
- 2- de désigner Mme Myriam Boileau, à titre de vice-présidente du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de janvier à décembre 2023;

- 3- de désigner M. Gabriel Laferrière, à titre de vice-président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat d'un an, de janvier à décembre 2023;
- 4- de nommer Mme Tydia Allouche, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2025, en remplacement de Mme Alice Miquet;
- 5- de nommer Mme Melissa Ben Meddour, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2025, en remplacement de M. Rizwan Ahmad Khan;
- 6- de nommer Mme Myriam Bravo, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2025, en remplacement de Mme Jessica Condelemi;
- 7- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1227181005

CE22 2111

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'octroi d'un prêt patient sans intérêts de 5,135 M\$ pour une période de 35 ans à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour faire l'acquisition d'immeubles totalisant 86 logements dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et ainsi contribuer à la préservation du parc de logement social;
- 2- d'approuver la convention de prêt entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- 3- d'autoriser et de déléguer au directeur ou à la directrice du Service de l'habitation à signer tout acte hypothécaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de prêt;
- 4- d'autoriser une dépense d'actualisation de 3 434 515,14 \$ liée au prêt sans intérêts;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1229531004

CE22 2112

Vu la résolution CA22 210286 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 décembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement, d'une contribution financière de 34 907 \$ provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030 pour le projet Plan de gestion et de contrôle de l'herbe à poux de l'arrondissement de Verdun;
- 2- d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2022 et 2023 de l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1222198004

CE22 2113

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser deux virements budgétaires totalisant 11 396 \$ pour l'année 2022 et 284 715 \$ pour l'année 2023 en provenance de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications ainsi que le déplacement de trois postes cois blancs permanents et les occupants à compter du 17 décembre 2022;
- 2- de prévoir un ajustement récurrent de la base budgétaire de 290 409 \$ pour l'année 2024 et les années subséquentes dans les enveloppes respectives.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1223267003

CE22 2114

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire non récurrent de 200 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers l'arrondissement de Lachine pour le soutien financier au mandat d'animation temporaire du nouveau parc riverain de Lachine, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1229845001

CE22 2115

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE22 0759 par laquelle le comité exécutif approuvait l'Évaluation de rendement insatisfaisant d'Irriglobe inc.;
- 2- de retirer Irriglobe inc. de la liste des firmes à rendement insatisfaisant;
- 3- le tout avec effet immédiat.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1228961006

CE22 2116

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 115 000 \$, taxes incluses, afin de payer la note d'honoraires relative aux services professionnels rendus par la firme d'avocats IMK, mandatée pour la représentation de la Ville de Montréal devant la Cour supérieure et les instances en insolvabilité, majorant ainsi les crédits de 307 487,50 \$ à 422 487,50 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1226684014

CE22 2117

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire - Rapport et recommandations », selon les orientations formulées dans la réponse du comité exécutif;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif à ce rapport et ces recommandations.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1229514032

CE22 2118

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), un service de gestion du parc de véhicules et d'équipements roulants, incluant l'acquisition, l'entretien et la gestion des ateliers mécaniques, de même que la gestion du carburant, à l'exception des contrats de location de moins d'un an, des contrats de location avec opératrice ou opérateur, ainsi que la formation. Un conseil d'arrondissement doit accepter l'offre du conseil de la Ville au plus tard le 20 janvier 2023 pour que l'échange de services prenne effet. Une fois l'offre acceptée dans ce délai, l'échange de service prévaut jusqu'au 31 décembre 2027, et ce, dans les conditions proposées par le Plan de transformation 2023-2027 joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1225382038

CE22 2119

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Quartier éphémère, centre d'arts visuels, enregistré au numéro 1146425799, dans le cadre des deux événements organisés par l'organisme Exposé Noir (NEQ 1173510497) et soutenus par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool » dont les deux événements se dérouleront les 14 janvier et 11 février 2023, de 20 h à 8 h à la fonderie Darling;
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Productions Gamaco inc., enregistrée au numéro 1143798461, dans le cadre de l'événement Nocturnes Mapp_Mtl x Shift Radio organisé par l'organisme Festival international de projection illusionniste de Montréal (NEQ 1172526445) et soutenu par l'appel à projets « Événement avec prolongation des heures légales de vente d'alcool » dont l'événement se déroulera le 21 janvier 2023, de 22 h à 8 h au Club Soda.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1228994009

CE22 2120

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'assujettir au droit de préemption pour une durée de 10 ans, aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 110 255	1 110 256	1 113 511	1 113 512	1 113 651	1 113 652
1 006 302	1 434 592	1 434 586	1 434 587	1 434 588	1 434 589
1 434 854	1 434 855	1 434 856	1 434 859	2 174 094	2 606 899
2 647 800	2 173 549	2 174 009	5 648 330	3 322 780	2 174 499
2 174 495	2 174 494	2 174 493	2 174 497	2 174 498	2 174 003
2 174 024	2 174 023	2 174 009	2 173 948	2 173 990	2 173 988
2 173 848	2 174 182	2 174 022	2 174 025	2 482 624	2 174 020
2 174 017	2 173 995	2 173 949	2 173 950	2 173 952	2 173 953
2 173 954	2 173 966	2 173 967	2 174 196	2 174 200	1 930 202
1 929 993	1 930 247	1 929 989	1 929 988	1 157 003	1 157 004
1 157 005	1 157 007	1 157 008	1 270 070	1 270 067	1 270 068
1 270 069	1 503 868	1 503 857	1 504 340	1 122 004	1 122 214
1 123 026	1 123 104	1 123 105	1 125 066	1 125 326	1 125 521
1 125 816	1 126 023	1 126 165	1 126 175	6 410 356	6 410 357
6 410 358	1 260 162	1 260 163	1 260 160	1 260 161	1 153 579
1 260 164	1 260 157	1 260 158			

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1228018004

CE22 2121

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation (22-014);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'assujettir au droit de préemption pour une durée de 10 ans, aux fins d'habitation, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal:

1 110 255	1 110 256	1 113 511	1 113 512	1 113 651	1 113 652
1 006 302	1 434 592	1 434 586	1 434 587	1 434 588	1 434 589
1 434 854	1 434 855	1 434 856	1 434 859	2 174 094	2 606 899
2 647 800	2 173 549	2 174 009	5 648 330	3 322 780	2 174 499
2 174 495	2 174 494	2 174 493	2 174 497	2 174 498	2 174 003
2 174 024	2 174 023	2 174 009	2 173 948	2 173 990	2 173 988
2 173 848	2 174 182	2 174 022	2 174 025	2 482 624	2 174 020
2 174 017	2 173 995	2 173 949	2 173 950	2 173 952	2 173 953
2 173 954	2 173 966	2 173 967	2 174 196	2 174 200	1 930 202
1 929 993	1 930 247	1 929 989	1 929 988	1 157 003	1 157 004
1 157 005	1 157 007	1 157 008	1 270 070	1 270 067	1 270 068
1 270 069	1 503 868	1 503 857	1 504 340	1 122 004	1 122 214
1 123 026	1 123 104	1 123 105	1 125 066	1 125 326	1 125 521
1 125 816	1 126 023	1 126 165	1 126 175	6 410 356	6 410 357
6 410 358	1 260 162	1 260 163	1 260 160	1 260 161	1 153 579
1 260 164	1 260 157	1 260 158			

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1228018005

CE22 2122

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1228018006

CE22 2123

Attendu les dispositions pertinentes de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16) et la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.1);

Attendu la volonté de la Ville de Montréal de se prévaloir des pouvoirs qui permettent le déploiement de mesures de sécurité et de contrôle des utilisateurs;

Attendu la consultation avec le juge-président de la cour municipale de Montréal, l'honorable Gianni Cuffaro;

Attendu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1845;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de rendre applicables à l'immeuble situé au 775, rue Gosford (chef-lieu de la cour municipale de Montréal), ou tout autre lieu désigné ponctuellement par le juge-président, les dispositions de la partie VII.1 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (chapitre T-16);
- 2- d'assujettir tous les utilisateurs de l'immeuble situé au 775, rue Gosford (chef-lieu de la cour municipale de Montréal), ou tout autre lieu désigné ponctuellement par le juge-président, à un contrôle de sécurité indiqué dans les circonstances, notamment :
 - a) en exigeant que les personnes franchissent un portique détecteur de métal;
 - b) en soumettant les porte-documents, sacs à main et effets personnels des personnes à un examen radioscopique ou à un examen visuel;
 - c) en soumettant les personnes à une fouille personnelle, au moyen d'un détecteur de métal manuel ou par palpation corporelle;
- 3- de rendre applicables ces mesures tous les jours de la semaine où la cour municipale siège, soit de 8 h à 16 h 30, sauf lors d'une situation ou d'un événement rendant les mesures de sécurité non fonctionnelles ou non praticables;
- 4- d'autoriser l'assistance par des agents de gardiennage pour tous les aspects des mesures de sécurité qui ne relèvent pas de la compétence exclusive des agents de la paix.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1223302005

CE22 2124

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et présentation, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1223599001

CE22 2125

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1223599002

CE22 2126

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1223599005

CE22 2127

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Suzanne-Beaudoin-Dumouchel » le parc situé au nord-ouest de l'intersection formée par le boulevard Crémazie Est et l'avenue Christophe-Colomb, et constitué du lot numéro 3 051 805 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, ainsi que « rue Lauraine-Vaillancourt » la nouvelle rue rattachée à la rue Meilleur, entre la rue Sauvé Ouest et la place Meilleur, et constituée du lot numéro 6 191 165 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme indiqué sur les plans joints au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1229026008

CE22 2128

Il est

RÉSOLU :

- 1- de désapprouver les règlements 720-121 et 720-122 modifiant le règlement de zonage 720 de la Ville de Beaconsfield à la suite de l'examen de leur conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions de son document complémentaire, et ce, considérant la non-conformité introduite au deuxième alinéa de l'article 5.16.4 du Règlement 720 concernant l'abattage des arbres et la non-conformité à la nouvelle définition de « arbre »;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre la résolution à la municipalité de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1229533008

CE22 2129

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de M. Éric Labelle à titre de directeur du Service du développement économique dans l'échelle salariale 2022 - FM12 (146 433 \$ min. - 183 044 \$ max. normal - 219 653 \$ max. mérite), à compter du 14 décembre 2022 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.
- 2- d'autoriser le directeur général adjoint Économie et rayonnement de la métropole à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1228451006

CE22 2130

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1^{er} et le 31 octobre 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et à l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1229600008

CE22 2131

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du bilan faisant état des réalisations 2021 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1229749001

Levée de la séance à 10 h 55

70.001

Les résolutions CE22 2069 à CE22 2131 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville